



Licenciement pour faute grave

Par **christian84**, le **22/12/2007 à 20:01**

bonsoir
mon employeur vient de vendre sa société
je lui est clairement dit que je ne voulais pas travailler pour quelqu'un d'autre mais que je voulais qu'il me licencie afin de pouvoir créer ma propre entreprise
je travaille pour lui depuis 20 ans et il m'a dit que si je n'accepte pas le nouveau gérant le seul licenciement qu'il pouvait me proposer était un licenciement pour faute
si il me licencie pour faute grave est-ce que j'aurai droit au chômage immédiatement (indemnités et pas juste le droit de pointer)
merci d'avance

Par **jeanyves**, le **23/12/2007 à 12:04**

Bonjour,
Vous aurez droit aux indemnités de licenciement car l'employeur qui vous licencie pour faute prend l'initiative de la rupture.
Seule la démission peut vous faire perdre vos droits Assédic car c'est le salarié qui prend la responsabilité de la rupture de son contrat de travail. Il existe des exceptions qui font que le salarié est pris en compte malgré la démission.
Restant à votre disposition,
Bonne journée.